

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ANGLAIS ET BOERS

Il faut signaler, comme un léger indice, le changement de ton de la presse anglaise, au sujet des affaires du Transvaal.

Ce ne sont plus les rodomontades de jadis ; les Anglais ont mis de l'eau dans leur gin, et le mot paix se rencontre de ci, de là, dans les articles de journaux.

Bien entendu, ils n'admettent pas encore la paix accompagnée de l'indépendance des deux Républiques, mais l'idée d'un arbitrage leur semble moins odieuse, cela est déjà quelque chose.

On peut prévoir deux éventualités :

Ou bien, dans un élan de protestation contre une guerre désastreuse pour leur amour-propre, autant que pour leurs finances, ils feront le gros effort qui terminera la campagne, par l'écrasement définitif des Boërs.

Ou bien, ils jugeront plus humainement, et reculeront devant les sacrifices énormes que la prolongation de la lutte leur imposera.

De ces deux éventualités, la seconde seule est désirable, mais cela ne veut pas dire que c'est celle qui sera envisagée la première.

L'Angleterre a prononcé les paroles qui engagent d'autant plus qu'elles signifient moins. Qu'y a-t-il sous cette phrase pompeuse : « L'Angleterre doit triompher ou périr ? » Rien du tout, attendu que le Transvaal n'importe qu'à la vanité et non à la sécurité britannique. Mais ce sont de tels propos qui précipitent les peuples dans le gouffre des aventures. Quand ce sont des particuliers qui les prononcent, ils ont bientôt fait de s'en tirer. Rappelez-vous le « Mort ou Victorieux » de Ducros, le « Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses » de Jules Favre, et le grotesque « Mort ou Libre » de Guérin. On exhibe son panache, mais quand l'événement contraire s'est produit, on le remise prudemment.

Ainsi, souhaitons-le, fera notre voisine. Elle remi-era son panache et étudiera la question sub-africaine avec son calme et sa lucidité habituels. Elle se rappellera, alors, que la France, la Belgique, et le reste du monde, déplorent son action, et elle réglera le différent par la voie diplomatique.

Cela vaudra mieux, pour elle, que de perdre cent hommes et un demi million par jour, de charger sa conscience du massacre des prisonniers, de l'incendie des fermes, des concentrados à la Weiller. Elle n'y perdra pas plus de prestige — c'est fait, — mais on lui sera reconnaissant d'avoir obéi, quoiqu'un peu tard, aux suggestions de la véritable justice et de l'humanité. C. J.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 Février 1901

M. Ferrette demande à interpellier au sujet de la nomination de M. des Touches, ancien sous-chef du cabinet du ministre des finances, comme conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

M. Caillaux demande la mise à l'ordre du jour à la suite des autres interpellations.

M. Ferrette s'y oppose mais la Chambre en ordonne comme le demande le ministre, La réforme des conseils de prud'hommes est commencée.

M. Charles Ferry, rapporteur, résume l'économie de la proposition de la commission.

M. Beauregard dit que le projet de la commission n'est pas suffisant.

Puis la discussion est close : M. Ferry demande l'urgence que combat le ministre.

L'urgence est déclarée par 395 voix contre 141 après discussion à laquelle prennent part MM. Groussier, Dubief, Sibille, Ferry, Millebrand, Ricard, l'article 1^{er} est voté, ainsi que des amendements présentés par MM. Groussier, Lagasse.

Les articles 2, 3 et 4 sont votés. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance, et la séance est levée.

Sénat

Séance du 11 Février 1901

Le Sénat discute le budget des postes et télégraphes.

Un M. Garan de Balzan se plaint de la défectuosité du service dans l'Ouest.

M. Leydet demande l'abaissement de la taxe des lettres à 2 sous.

M. Mougeot répond que la question est étudiée.

Puis M. Gauthier adresse quelques critiques à M. Mougeot.

M. Mougeot néglige de répondre. Le budget est ensuite voté.

La discussion appelle ensuite le budget des affaires étrangères qui est rapidement voté.

Il en est de même du budget de l'agriculture.

CHIQUENAUTES

Initiation à la Beauté

Paris a déjà subi bien des maux. Le choléra, le siège, les punaises et le boulangisme ne sont pas des moindres. Aujourd'hui il est initié aux beautés des luttes électoralistes des champions antisémites. C'est l'élection du XI^e arrondissement qui commence la série. Elle est le prologue au mélodrame qui se jouera vraisemblablement l'an prochain.

Car MM. les antisémites de profession sont gens à mœurs farouches. Nerfs de bœuf et poings de fer sont les meilleurs de leurs arguments. Nez aplatés, crânes défoncés leur procurent comme une sorte de douce ivresse.

A ce sujet, les journaux réactionnaires de cette semaine sont charmants. Ici disent-ils, Max Régis, le poing levé, imposa silence aux braillards ; là encore, après un heurt du sapin qui le véhiculait, il fondit, poings tendus, sur les deux mille allemandistes qui disparurent comme de la fumée.

Le poing joue un rôle important dans les discussions de Max Régis. Les dames d'Alger nous assuraient déjà de sa mâle vigueur, mais ne nous avaient rien dit de la puissance de ses biceps. Nous sommes renseignés aujourd'hui : Seul, son bras tendu fait fuir deux mille hommes.

Jusqu'à-là, rien que de très risible. Mais rira-t-on en songeant aux horreurs que traîne après lui cet antisémitisme qui s'abat sur Paris.

A Alger, un de mes amis vit, un jour, une noce traverser, par le beau midi, une grande place pour se rendre à la mairie. La jeune mariée était du pur type juif. Aussitôt un homme, deux, dix, un groupe, s'approchent, rôdent autour d'elle. Un sifflet, un cri part, et la bande se jette sur le cortège. La mariée, insultée, terrassée, frappée et à demi-nue, est à grand-peine soustraite, par les agents, aux griffes et aux dents de ces anthropophages.

Sans doute nous n'en sommes pas encore là.

N'empêche que pendant huit jours encore Max Régis va s'exercer les poings en de fréquents assauts de boxe, et que certains bouchers de la Villette vont fourbir leurs engins pour « décerveler » des Français.

Ces hommes-là, vous dis-je, vont initier Paris à la beauté.

RENÉ MAILLY.

INFORMATIONS

Election législative de la Vienne

ARRONDISSEMENT DE MONTMORILLON

M. Corderoy, radical, 8,513 voix, élu ; M. Millet, républicain modéré, 7,489 ; M. Etève, nationaliste, 124. Il s'agissait de remplacer le baron Demarçay, républicain modéré.

Election sénatoriale

MORBIHAN

Votants, 968. Ont obtenu : M. le comte de Gaulaine, conservateur, 703 voix (élu) ; M. Le Rouzic, républicain, 257 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Fresneau, sénateur réactionnaire, décédé.

Plus-values

Le rendement des impôts pour le mois de janvier 1901 s'élève au total de 269 millions 900,700 fr., accusant ainsi une plus-value de 12 millions 538,000 fr. par rapport aux évaluations budgétaires, et une plus-value de 20 millions 205,100 fr. par rapport au mois de janvier de l'année précédente.

Un officier républicain

Le lieutenant-colonel Chaffaut, candidat au Sénat dans la Charente, adresse aux électeurs sénatoriaux une circulaire dont on ne saurait trop louer l'esprit. Voici quelques passages de cette profession de foi d'un officier républicain :

« J'aime l'armée, mais je la veux respectueuse des lois, fidèle au gouvernement républicain. Républicain héréditaire, je veux la marche en avant et le progrès par des évolutions pacifiques. Je veux une République où il y ait plus de justice, de fraternité sociale du sort des travailleurs et où l'égalité ne soit pas un vain mot. Je réclame et déjà depuis quatre ans la réduction à deux ans du service militaire et sa durée égale pour tous. Respectueux de la liberté de conscience que je considère comme intangible, je professe une égale estime pour les croyants de tous les cultes et les libres-penseurs, mais je suis anticlérical. Les questions militaires sont primordiales. Des réformes militaires s'imposent et il n'y a dans le Parlement que fort peu d'anciens officiers et encore ils sont réactionnaires. Le général André, le meilleur des ministres de la guerre de la troisième République, qui, en bon républicain, cherche à rapprocher l'armée de la nation que de mauvais citoyens tendaient à désunir, trouverait en moi un concours absolu. »

La réduction du service militaire

Le *Matin* croit savoir que le ministre de la guerre n'a pas attendu l'invitation de la commission de l'armée pour étudier le problème de l'abaissement de la durée du service militaire. Déjà, à plusieurs reprises, il a soumis au conseil des ministres le résultat de ses études. Bien que la question n'ait pas encore reçu une solution définitive, il est cependant hors de doute que le gouvernement paraît favorable à la réduction du service militaire à deux ans, mais la réalisation

de ce projet devra être préparée par des mesures successives dont l'application peut demander deux ou trois ans. Toutes ces questions seront prochainement tranchées par le gouvernement, et dès lors la commission de l'armée sera mise à même de se prononcer en toute connaissance de cause.

Les Grèves

A Anzin, à Azincourt, dans presque tout le bassin houillier du Nord les ouvriers se sont mis en grève.

Jusqu'ici le calme est absolu.

Le « Mémorial diplomatique »

Le *Mémorial diplomatique* croit savoir que les cabinets de Berlin, de Vienne et de Rome ont l'intention de renoueler en secret, et bien longtemps avant l'échéance, les traités d'alliance qui unissent les trois puissances.

Le même journal annonce que le 5^e et le 6^e corps italiens seront mobilisés l'été prochain et mis sur le pied de guerre.

Il est probable que la fabrication de la balistite sera suspendue en Italie, cette poudre explosive se désagrégeant très facilement.

Le *Mémorial diplomatique* affirme que l'Angleterre ne pourra mobiliser d'ici à deux mois que 8,000 hommes sur les 30,000 réclamés par lord Kitchener.

La carte à payer, 1,750 millions de francs

Le *Speaker*, dans un article sur le budget anglais de cette année, s'exprime ainsi :

« Nous aurons à payer cette année 70 millions de livres pour cette guerre. Mais ce n'est pas tout. L'annexion et l'administration des Républiques boërs, en admettant que la conquête soit possible, coûteront en fin de compte aux contribuables anglais, non-seulement la somme de 150 millions de livres une fois payée, c'est-à-dire un intérêt d'environ 4 millions 1/2 de livres par an, mais encore 2 ou 3 millions de livres par an pour de longues années.

Vaste fumisterie

L'*Echo de Paris* publie le fait suivant :

« La ville de Nantes est en ce moment révolutionnée par une mystérieuse affaire qui, de jour en jour, ressemble davantage à une colossale mystification.

» Au mois d'octobre dernier, on apprenait avec plaisir qu'un brave employé de la Belle-Jardinière, nommé Viaud, avait gagné 200,000 fr. au tirage des obligations de la Ville de Paris. On fit fête à l'heureux gagnant, qui emprunta quelques petites sommes pour offrir un punch à tous ses collègues. Viaud se découvrit immédiatement de nombreux amis, inconnus jusqu'à ce jour, qui vinrent lui demander de l'argent ou lui recommander des affaires plus merveilleuses les unes que les autres.

» Au milieu des mille et une requêtes dont on l'avait assailli, son choix s'était fixé sur quelques-unes. D'abord, il tenait à récompenser une brave fille qui, un jour où il avait besoin d'argent, lui avait avancé la somme nécessaire, l'empêchant ainsi de vendre l'obligation qui devait peu après lui apporter la fortune.

» Par ailleurs, Viaud acheta une maison de 65,000 fr. ; il s'engagea, en outre, à prêter 60,000 fr. au propriétaire de l'immeuble ; il signa également une promesse d'association dans une nouvelle affaire de cordonnerie, et s'engagea de ce chef pour 90,000. Il promit enfin 10,000 fr. à un ami ; bref, son capital, qui devait être exactement de 197,500 fr., était absorbé, et bien au delà, par les charges qu'il avait assumées.

» Or, bien que ses engagements fussent dûment régularisés par des actes notariés et enregistrés, il paraît qu'il tarde à venir. Les uns disent que Viaud n'a rien fait du tout, et qu'il est tout simplement l'auteur d'un vaste « bateau » créé dans le but d'escroquer diverses sommes ; les autres déclarent au contraire, que Viaud a bel et bien gagné le gros lot, mais que, pressé de demandes par des personnes intéressées, il a promis plus qu'il ne pouvait tenir, et que, pour échapper à tous, il est allé à Paris toucher la forte somme.

» Le notaire qui a rédigé les actes de vente, et qui a avancé une certaine somme à Viaud, est carrément partisan de la première hypothèse. Il base son opinion sur diverses contradictions qu'il a relevées dans les dires de Viaud. De plus, il a acquis la certitude que les deux cent mille francs du tirage du 15 octobre des obligations de la ville de Paris ont été touchés par une autre personne que Viaud ; il est vrai que celui-ci réplique qu'il a donné mission à un ami de les toucher.

« Disons, en terminant, que Viaud a quitté Nantes depuis plus de huit jours. Tous les matins il télégraphie à sa femme qu'il revient le jour même et on ne le voit point apparaître. Cette mystérieuse affaire excite au plus haut point la curiosité fort compréhensible d'ailleurs, des Nantais. »

Condamnation à Mort

Le parricide de Labarthe, dont nous avons relaté à son époque, les horribles forfaits, a comparu les 9 et 10 février devant le jury de la Haute-Garonne.

Jean Allières a été condamné à la peine de mort.

Lamentable accident

Samedi matin, les hommes de la 6^e compagnie du 131^e à Orléans, faisaient les exercices de manœuvre d'armes dans le réfectoire de la compagnie, quand tout à coup, au commandement de : Feu ! une détonation retentit et un jeune soldat, nommé Martin, s'affaissa, frappé d'une balle à hauteur de la ceinture. Le projectile le traversa de part en part et alla s'incruster dans le mur, où il pénétra à une profondeur de trois ou quatre centimètres. Martin a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

On suppose que l'auteur involontaire de cet accident aura, par mégarde, glissé ou laissé dans le canon de son fusil une cartouche à balle au lieu d'une cartouche en bois servant pour les exercices.

Meurtre

Dimanche matin 10 courant, vers dix heures, un crime s'est commis au quartier du Bois-de-la-Ville à Saint-Ambroix (Gard).

Le nommé Martin Numa, 43 ans, qui avait des difficultés, depuis fort longtemps, avec Joseph Mourier, 63 ans, son voisin, a tué celui-ci à coups de couteau, sur le chemin conduisant à sa propriété.

La victime était couchée la face contre terre. On voyait très bien la trace d'un coup de couteau derrière l'oreille gauche.

L'assassin Martin est ensuite rentré chez lui, a dit à une voisine, la femme Peschire : « Je viens de faire ce que je voulais : je vous confie mes enfants », et il est parti.

Le meurtrier appartient à une famille très honorable, et l'on ne s'explique pas qu'il ait pu se laisser aller à pareille atrocité.

Le meurtrier a été arrêté par la gendarmerie.

Une épicerie sous un toit

Le commissaire du 6^e arrondissement de Lille, a découvert sous un toit toute une épicerie clandestine. Voici des renseignements sur cette affaire :

Victoire Constant, 22 ans, servante chez M^{lle} Hermance Foucard, épicière, rue des Tours, 15, a fait depuis plusieurs années le rêve d'être épicière. Comme elle manque de fonds nécessaires, elle volait à sa patronne depuis plusieurs années les marchandises nécessaires, préparant chaque semaine un ballot et le confiant à son beau-frère ou à sa sœur les époux Mallet demeurant au quatrième étage, 206, rue Léon-Gambetta.

Les faits ont été découverts de la façon suivante : M. Hector Gardez, 21 ans, cordonnier, 37, rue du Marché, ayant oublié un trousseau de clés dans l'ancienne chambre qu'il occupait, 206, rue Gambetta, se rendit dans cette pièce qui était inhabitée depuis son départ.

Ayant trouvé, à sa grande surprise, des

marchandises d'épicerie ne lui appartenant pas, il avisa le brigadier Charlet, du 6^e arrondissement.

Mais pendant sa visite au poste, Mallet prévenu, avait entassé dans une malle les marchandises qui se trouvaient dans la chambre et les avait fait porter comme des vêtements chez un de ses parents, ignorant du vol, rue de la Baignerie.

Le commissaire, à son arrivée ne trouva plus rien, mais avisant une trappe minuscule qui donnait accès au grenier, il se hissa sous le toit et là, trouva pour 1500 francs de marchandises, tous les articles d'épicerie possibles et imaginables.

Les trois coupables ont été arrêtés.

CHRONIQUE LOCALE

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

CANTON SUD DE CAHORS

Inscrits, 2.526 ; votants 1.778.

M. Costes, radical, maire de Cahors, sénateur, a été élu, sans concurrent, par 1705 voix.

En 1898, M. Delpont avait obtenu 1512 voix.

Le succès de dimanche n'a surpris personne.

On savait d'avance que la population républicaine du canton Sud donnerait à M. Costes une majorité considérable.

Nos adversaires eux-mêmes ne s'y étaient pas trompés, puisqu'ils n'avaient pas osé présenter de candidat.

L'élection était donc acquise bien avant le jour du scrutin : aussi nous pouvons répéter ce que nous disions dans notre dernier numéro, c'est un très grand triomphe, pour un parti lorsqu'à son candidat les adversaires n'opposent pas de concurrent.

C'est l'aveu de leur impuissance.

A Trick-Charade-Guérite

Le « Promeneur » du *Journal du Lot* agace M. Trick.

M. Trick a la mémoire courte.

Il devrait se rappeler que « le Promeneur » est né des incartades de M. Trick.

Ce Trick du *Quercinois* est une vraie guérite où viennent successivement s'abriter les divers écrivains de la feuille Sainte.

Et durant de longs mois, de cette guérite sont parties des flèches, des saillies d'un goût souvent douteux à l'adresse de personnes aussi honorables que M. Trick, mais républicaines.

Trick -- quel que soit son vrai nom -- n'hésita point à essayer de répandre son *esprit* sur le cercueil même de M. Delpont.

Huit jours plus tard, il injurait grossièrement les membres du Comité républicain, les traitait jésuitiquement d'« imbéciles », les remettait aux soins du vétérinaire et tirait argument de leurs professions même pour les ridiculiser.

Trick signait-il de son nom ces articles pleins de venin, et du pire venin puisqu'en dehors de toute politique, il serait l'expression d'un mépris hautain que rien ne saurait justifier ni excuser ?

Les a-t-il signés de son vrai nom, M. Trick, les personnalités odieuses que, brusquement, un « promeneur » crut devoir relever ?

Au persiflage très déplacé de M. Trick, le « Promeneur » a répondu par de l'ironie inoffensive. M. Trick a reçu une très faible partie de sa monnaie... je dois le reste, puisque j'ai gardé la pièce... je paierai... M. Pagès-du-Port, dites-vous, n'est capable ni de naïveté, ni d'enfantillage... Tant mieux. Je me suis gardé de dire qu'il fut un homme à « inertie intellectuelle », je connais trop son activité... M. Pagès-du-Port n'est pas bête... ; je l'en félicite et j'en suis convaincu.

M. Pagès-du-Port n'est pas roublard... qu'est-ce vous voulez que j'y fasse ?

M. Pagès-du-Port n'est pas faiseur... Je le crois... mais faiseur de quoi?... d'embarras ou de calembours ?

Mais ajoutez vous, M. Pagès-du-Port pourrait bien se fâcher... Ah ! vraiment, M. le maire d'Albas aurait la prétention d'écrire des articles politiques qu'on n'aurait point le droit de « blaguer » !!

Il aurait, en outre, — de son propre aveu — la prétention d'entrer de temps à autre

dans la guérite Trick pour s'y offrir, tout à son aise, la tête du voisin, et on ne lui répondrait point !!!

Vous errez, mon cher Trick. M. Pagès-du-Port est trop galant homme pour ne pas tolérer la réplique.

Le « Promeneur » sera toujours heureux de la lui donner. S'il mord un jour, c'est qu'on aura mordu. N'oubliez pas que j'ai ici un poste de défense.

Et maintenant une conclusion :

Au *Journal du Lot* — j'en appelle à son Directeur — il n'y a point de rédacteurs anonymes. S'il vous plaisait, mon cher Trick, de causer un jour avec moi, prenez donc la peine de vous transporter à la rédaction du journal ; vous m'y trouverez.

Il semble y avoir plusieurs Trick au *Quercinois* ; il n'y a qu'un Promeneur au *Journal du Lot*.

Du concert du 3 février, M. Trick n'a retenu que la *Marseillaise* exécutée par l'Orphéon avec le concours de l'orchestre symphonique pour saluer l'entrée du nouveau sénateur du Lot, son **président d'honneur**, accepté comme tel par tous les membres honoraires, — quelles quesoient leurs opinions.

L'Orphéon est sorti de sa neutralité politique dit M. Trick, gare !... les membres patrons réactionnaires vont retirer leur obole.

En vérité, il faut que M. Trick soit un mélomane... plutôt discret pour n'avoir pas trouvé autre chose à dire de la charmante soirée donnée par notre excellent orphéon.

J'ajoute qu'il eût peut-être mieux valu n'en rien dire... que lancer cette pointe injuste et horriblement mesquine.....

Magne est transporté.

Devant lui, toute la réaction du *Quercinois* s'est terrée, dit-il, et... l'affaire des *Croix* a été élucidée à son avantage.

Magne exagère... ; mais le silence du *Quercinois* serait troublant si... la feuille nationaliste n'avait pour principe... évangélique d'éviter les discussions, même courtoises, et les explications politiques... ou commerciales les plus naturelles.

Le silence est-il une solution ???

Magne prétend que non ; mais Magne est légèrement bavard.

LE PROMENEUR

Le spirituel collaborateur du *Journal du Lot* semble m'inviter à accentuer son affirmation : il n'y a point ici de rédacteurs anonymes.

Est-ce bien nécessaire ?

Aussi bien qu'au *Journal du Lot* on sait au *Quercinois* que si les pseudonymes sont très fréquents dans le journalisme, il ne s'ensuit pas qu'on cherche ainsi à esquiver les responsabilités. Et c'est avec raison qu'on a pu dire : « Si le pseudonyme est un masque il est rarement une cuirasse : le masque tombe et l'homme apparaît en face d'un adversaire. »

Lorsque M. Trick croira avoir des raisons suffisantes pour trouver l'homme, il n'aura qu'à se rendre au bureau du *Journal du Lot*.

Le Promeneur n'a jamais eu l'intention de se dérober... pas plus que M. Trick sans doute.

A. C.

Banquet des anciens élèves du lycée Gambetta
Hier soir, à l'hôtel de l'Europe, a eu lieu le banquet annuel des anciens élèves du lycée Gambetta.

Quarante membres de l'association assistaient à cette charmante fête que présidait M. le docteur Ausset, en remplacement de M. Lurguie, empêché pour cause de deuil.

Le repas fort bien servi, a été très goûté des convives.

Au dessert, M. le docteur Ausset, dans un discours très applaudi, a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres de l'association, et a félicité ceux qui, récemment, ont été l'objet de distinctions honorifiques.

Puis, en quelques paroles émues, M. Ausset a fait l'éloge funèbre des disparus de l'année.

Des toasts ont été ensuite portés par M. l'Inspecteur d'académie et par M. le Proviseur du lycée.

Enfin, pour clôturer cette charmante fête, MM. Delpuch, Daynard, Cagnac, Cloup ont récréé les convives par de joyeuses chansonnettes.

Bal du Véloce-Sport Cadurcien

Le bal du Véloce-Sport Cadurcien a eu lieu dimanche au buffet de la gare.

Décorée avec goût et avec luxe, la salle du bal présentait un coup d'œil magnifique, et malgré le froid très vif de la soirée, un grand nombre de belles danseuses aux ravissantes toilettes, et de gais cyclistes s'y trouvaient réunis.

Durant toute la nuit, enlevés par un excellent orchestre, les couples ont dansé dans la vaste salle du bal, et ce n'est qu'au matin, bien tard, que la fête a cessé.

En somme, bal très réussi, qui fait honneur aux organisateurs, auxquels vont tous nos éloges.

Les honneurs étaient faits aux nombreux invités par le sympathique président du V. S. C. et les membres de la commission.

Mort de M. de Blavier

M. de Blavier, vicaire général, est décédé samedi soir à Cajarc.

Ecrivain, journaliste distingué, M. de Blavier a publié divers ouvrages très remarquables.

Mais c'était par dessus tout, un honnête homme, un piètre convaincu qui forçait le respect de tous.

Jamais, soit par ses actes, soit par ses écrits, il n'a soulevé autour de lui ces polémiques violentes, haineuses qui semblent être aujourd'hui la seule préoccupation de la majorité des hommes d'église.

Jamais son nom ne fut mêlé à aucune de ces affaires politico-religieuses qui touchent de plus près au scandale qu'à la défense de la religion.

M. de Blavier, était avant tout, un prêtre. Et c'est pourquoi, quoique ne partageant pas ses idées, nous saluons respectueusement la mémoire de cet homme qui fut un modèle de piété et d'honnêteté.

M. de Blavier était né à Cajarc le 6 février 1818.

Correspondance

Nous recevons la lettre suivante avec prière d'insérer :

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans le *Quercinois* la phrase suivante : «... lorsqu'il s'agit de ce pauvre Tréjet, dont M. le Curé de la Cathédrale connaissait bien — et pour causes — la situation de fortune, depuis plusieurs années. »

Que veut dire le *Quercinois* ? Que mon père avait une dette à l'égard de M. le Curé de la Cathédrale ou qu'il a reçu des aumônes de ce dernier ?

Je l'ignore, mais je proteste contre l'une ou l'autre de ces insinuations. Mon père était pauvre, c'est vrai, mais c'était un honnête homme et un travailleur qui n'avait pas besoin pour pourvoir aux besoins des siens de tendre la main.

Je vous prie d'insérer cette protestation et en vous remerciant, je vous prie d'agréer mes salutations.

F. TRÉJET.

Arrestations

Nos lecteurs se souviennent de ce vol important que nous avons relaté à son époque, il y a deux ou trois mois, commis au préjudice de M. Pujol, directeur des postes et télégraphes.

Ce vol s'élevait à environ 25 ou 30,000 francs, et avait été commis avec une rare audace par des malfaiteurs qui jusqu'à ce jour réussirent à dépister la police, et dit-on même, à négocier plusieurs titres volés.

Ces jours derniers, nous ne savons encore dans quelles circonstances, la police de Lyon a arrêté deux individus sur lesquels on a trouvé quelques valeurs appartenant à M. Pujol.

Ces deux individus ont été écroués à la prison de notre ville.

Chemin de fer d'Orléans

Places de Luze — Compartiments-Couchettes.

La Compagnie d'Orléans se propose de mettre à la disposition des voyageurs, dans certains trains express, des places de Compartiments-Couchettes dont le prix est très sensiblement inférieur à celui des places de lits-toilette.

Le prix d'une place de Compartiments-Couchettes est égal au prix du billet de première classe, augmenté d'un supplément de 10 francs, quel que soit le parcours à effectuer.

Le nombre de ces places étant limité, il ne pourra être satisfait aux demandes que dans la mesure des disponibilités.

Fêtes du Carnaval 1901.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS.

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les billets d'aller et retour à prix réduits prévus par le tarif spécial G. V. N° 2 qui seront délivrés les samedi gras, dimanche lundi et Mardi gras (16, 17, 18 et 19 février) seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi des Cendres (20 février). Ces billets conserveront leurs durée de validité lorsqu'elle expirera après le 20 février.

Théâtre de Cahors

Le vendredi 22 février une Compagnie d'Artistes Parisiens, sous la Direction de M. L. Monti, nous donnera une représentation de

LA PASSION

drame biblique en cinq actes et six tableaux en prose, avec chant.

Prochainement l'excellente troupe Albert Chartier donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de

LA BOURSE OU LA VIE

comédie en 4 actes et 5 tableaux de M. Alfred Capus.

Le spectacle commencera par

MON TAILLEUR

pièce en un acte de M. Alfred Capus.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 9 au 12 février 1901

Publication de mariage

Galou, Jean, cultivateur et Cantemerle Marie-Elodie fille de service.

Mariage

Dablanc, Barthélemy-Joseph, peintre et Milhau, Apolline, sans profession.

Décès

Foissac, Jean, maçon, 58 ans, à l'hospice. Cubaynes, Marie, épouse Rescoussié, 70 ans, rue Mordaigne, 7. Giraud, Marie-Zoé, dite Herminie, rentière, célibataire, 68 ans, rue St-Géry, 15.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 14 ET 17 FÉVRIER 1901

Allégo militaire	Henrion.
La Grande Duchesse (Ouvr ^e)	Offenbach.
La Vallée d'Ossau (Valse)	Benoist.
Rip Rip (Fantaisie)	Planquette.
L'œil Crévé (Quadrille)	Strauss.

De 8 à 4 heures (Allées Fénélon).

Arrondissement de Cahors

CATUS. — *Etrange, très étrange.* — Que se passe-t-il donc, de si extraordinaire, dans une paroisse des environs de Catus, pour que la population soit ameutée contre le curé, pour que deux gendarmes — oui deux gendarmes !! — revolver et sabre aux côtés soient demeurés en faction, dimanche matin, devant la porte de l'église, durant tout l'office religieux ?

Quels sont donc les motifs qui ont obligé les représentants de la loi à faire parade et forcer le respect de chacun devant le saint lieu ?

M. le brigadier de gendarmerie ne pourrait-il pas nous renseigner lui-même sur certains points d'une certaine affaire que nous serions heureux de faire connaître à nos lecteurs ?

Bizarre, très bizarre, ce déploiement de forces, devant la porte d'une église !

Faut-il que le prêtre soit menacé par ses ouailles, qu'il ne soit pas en « rapports directs » avec elles, qu'il y ait quelque chose de louche pour qu'il soit fait appel contre des fidèles aux secours de la gendarmerie ?

M. Germain Magne serait bien aimable s'il voulait nous renseigner sur les faits extraordinaires qui se sont passés ces jours derniers dans cette paroisse des environs de Catus ?

Mais non il gardera le silence, et nous ne saurons rien : les journaux républicains ignoreront tout, et les journaux cléricaux renseignés ne voudront pas parler.

Etrange, très étrange !!!

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 9 février.

Armand Ladirat, 19 ans, maçon à Anglars, et Paul Jammes, 27 ans, domestique à Gramat, poursuivis pour soustraction frauduleuse de vin, sont condamnés à 10 fr. d'amende chacun (loi Bérenger), 16 fr. de dommages-intérêts, et solidairement aux dépens.

— Raymond Debons, 40 ans, de Carayac, 1.300 fr. d'amende pour colportage de tabac et d'allumettes de contrebande.

— Le tribunal confirme ensuite le mandat de dépôt contre le nommé Isidore Depecker, 75 ans, terrassier, sans domicile fixe, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais), poursuivi pour vagabondage et mendicité, et prononce en outre une condamnation à 16 fr. d'amende pour chasse sans permis.

— *Vol.* — Dans la nuit de vendredi à samedi, des maraudeurs se sont introduits dans une petite maisonnette située route du Cimetière appartenant à M. Barrau, et ont soustrait plusieurs poules. Plainte a été portée.

— *Postes et Télégraphes.* — Notre compatriote M. Séraphin Maurel, fils du commis

principal des contributions indirectes de notre ville, reçu dernièrement aux examens du surnumérariat des postes et télégraphes, est nommé surnuméraire à Bordeaux.

BULLETIN FINANCIER

Sauf la rente Extérieure Espagnole sur laquelle la question du change pèse assez lourdement, toute la cote des fonds d'Etats français et étrangers est en hausse.

Le marché a été sensiblement plus excessif pendant cette séance que pendant les bourses précédentes et cette activité est très favorablement envisagée.

Le 3 0/0 a passé de 102,22 à 102,37 ; le 3 1/2 0/0 clôture à 102,85 et l'Amortissable à 100,50. La Banque de France est à 3795.

Le Comptoir National d'Escompte est demandé à 579 ; le Crédit Foncier à 668 ; le Crédit Lyonnais très ferme cote 1108 et la Société Générale à 615.

Parmi les chemins français ; Le Lyon est à 1815 ; le Nord à 2345 ; l'Orléans s'avance à 1760.

Le Suez a passé de 3662 à 3670. L'Extérieure recule à 71,67 tandis que l'Italien est demandé à 95,30 ; le Portugais à 24,25 ; le Russe 3 0/0 1891 est à 86,60 ; le Turc D accentue son mouvement de hausse à 24,50 et la Banque Ottomane à 553.

Au comptant, les actions de la C^{ie} Urbaine d'Éclairage par le gaz acétylène sont recherchées à 162,75 et 163 fr.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART

J. VALDIGUIÉ
5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE
QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET
DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle

Nouvelle installation du matériel
suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS
PAR TOUS PROCÉDÉS

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées.

Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3. Allées Fénélon à Cahors (Lot)

GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE

RENTE RUSSE 4 %

Oukase Impérial du 4 Décembre 1900 exonérant les porteurs étrangers non domiciliés en Russie de l'impôt russe sur le revenu des valeurs mobilières.

Pour connaître les conditions dans lesquelles les porteurs étrangers de Rente Russe 4 % peuvent obtenir l'exonération de l'impôt russe de 5 % sur le revenu des valeurs mobilières ainsi que l'indication des formalités à remplir pour échanger les titres au porteur contre des récépissés nominatifs émanant du Ministère des Finances de Russie, les détenteurs de Rente Russe 4 % sont invités à s'adresser aux maisons et institutions de banque dont les noms suivent :

MM. de Rothschild frères, 21, rue La Fayette ; Hottinguer et C^{ie}, 38, rue de Provence ; E. Hoskier et C^{ie}, 39, boul. Haussmann ; ainsi qu'au Crédit Lyonnais, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie et à la Société de Crédit Industriel et Commercial.

Le texte complet de l'Oukase et de l'Avis Ministériel a paru dans le Journal Officiel de la République Française du 28 janvier 1901.

La Maison A L'OLIVIER si renommée
POUR SES HUILES NATURELLES DE
FOIE DE MORUE
Rappelle à sa clientèle qu'elle expédie toujours FRANCO de PORT et d'EMBALLAGE contre mandat de 7 fr. ou 32 fr. 50 adressé à COLMET, 70, Rue de Rivoli, PARIS, ses Caisses de UN ou de SIX Flacons d'un kilo. Exiger Flacon Porcelaine Blanche (Déposé).

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
Très Concentré
dont l'Utilité dans la Cuisine
journalière est Incontestable.
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

A NOS ABONNÉS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XVII

CIGARETTE DEVIENT FEMME

— Brigadier Victor, le colonel désire que vous vous présentiez à sa campagne ce soir, à dix heures précises, muni de vos sculptures, de vos pions d'échecs surtout.

La voix brève et vibrante d'un sous-officier de son escadron tira Cecil de sa rêverie pendant qu'il continuait son chemin le long d'une rue tortueuse, encombrée et étouffante.

Il avait à peine eu le temps de comprendre le sens des mots, de s'arrêter pour faire le salut, que déjà l'ombrageuse petite jument de Barbarie avait passé près de lui au grand galop, écartant les gens à droite et à gauche, renversant un marchand de sucreries, dispersant une bande de mules chargées de maïs, poussant un vénérable marabout sur une effrontée petite grisette, et blessant un vieux Maure qui se rendait à la mosquée, sans que la moindre excuse fût présentée pour aucun de ces méfaits, suivant l'habitude insolente contractée par tous les conquérants sans exception, qui sont également l'objet, de la part des in-

digènes qu'ils maltraitent ainsi, d'une haine que les bienfaits douteux des importations civilisées ne peuvent que très médiocrement contrebalancer dans le cœur des naturels du pays conquis.

Cecil resta involontairement immobile et son visage se rembrunit.

Tous les ordres qui touchaient au service, même les plus durs et les plus mal venus, il s'était accoutumé à les accepter sans aucune hésitation, au point de sentir à peine le poids du joug de fer de la discipline ; mais recevoir ainsi des ordres comme un laquais... porter ses marchandises comme un colporteur !

— Ah ! macasch ! nous sommes des soldats et non pas des marchands, n'est-ce pas ! Cela ne vous plaît pas, brigadier ?... Vous n'êtes pas un colporteur, hein ? et vous pensez que vous aimerez mieux passer en conseil de guerre et être fusillé, que de porter vos bibelots d'ivoire chez le colonel de Châteauray ?

Cecil leva les yeux avec étonnement en entendant ses pensées ainsi devinées et traduites, et rencontra les yeux brillants de Cigarette qui le regardait par une petite fenêtre ovale percée au-dessus de lui. La pièce était sombre comme l'enfer à l'intérieur, et la fenêtre entourait comme un cadre de tableau, avec un arrière plan de clair-obscur à la Rembrandt, la tête piquante de l'Enfant du Drapeau, ses lèvres rouges boudeuses et moqueuses, son sourire malin et provoquant, son coquet petit bonnet de police à galon d'or posé sur des cheveux aussi soyeux et d'un noir de jais, aussi noir que le poil d'un chien irlandais.

— Bonjour, ma belle ! — répondit-il d'un air un peu négligé, en soulevant son fez avec un mouvement de contrariété.

Cette jeune bohémienne de caserne, cette enfant avec son argot et son ironie, se trouverait donc toujours sur son chemin comme une ombre !

— Bonjour, mon brave ! reprit Cigarette d'un air de dédain. On n'est pas si cérémonieux que cela à Alger. Mon bon ami, vous devriez être chambellan et non brigadier. Quelles bonnes manières jarnidieu !

Elle était irritée, piquée, furieuse. Elle était toute prête à lui pardonner parce qu'il sculptait merveilleusement et qu'il vendait ses sculptures pour son camarade qui était à l'hôpital ; elle tendait la branche d'olivier à sa façon toujours pétulante, et elle pensait que, s'il avait le moindre esprit, il lui répondrait par un de ces compliments fleuris comme ceux pour lesquels elle était accoutumée de donner des calottes sur les oreilles de ses admirateurs, et qu'il se suspendrait à la saillie de la fenêtre pour toucher ou du moins pour essayer de toucher ses lèvres fraîches et cramoisies qui ressemblaient à une rose de Damas entr'ouverte.

La modestie est sujette à aller au mur, au camp, et les notions de la pauvre petite Cigarette, à l'endroit de la grande passion, étaient très simples, rudimentaires et nullement timides.

Comment l'auraient-elles été ? Elle avait été ballottée de tous côtés avec

l'armée ; comme un de ses étendards, flottant dans tous les sens, suivant que le vent de la guerre soufflait ou tombait ; elle croyait avoir autant de brillants états de services amoureux que le Don Juan le plus célèbre, quoique son cœur n'y eût jamais eu beaucoup de part et eût à peine battu un peu plus vite lorsqu'un coup de sabre ou la balle d'un indigène l'avait privée de son héros d'une heure.

— Belles manières ! — répéta Cecil en souriant. — Ma pauvre enfant, as-tu donc été toujours si rebulée que tu n'aies jamais traitée avec la politesse la plus ordinaire ?

— Peuh ! s'écria la petite femme, en lui lançant une bouffée de fumée, — je n'ai pas besoin de votre pitié, mon ci-devant ! Rebulée ! Nom du diable ! Croyez-vous donc qu'on se soit jamais permis avec moi quelque chose qui ne m'aurait pas convenu ? Si vous aviez autant de pouvoir que j'en ai dans l'armée, Châteauray ne vous enverrait pas chercher pour lui vendre vos bibelots comme un commis marchand. Vous êtes un esclave ! et moi je suis une souveraine !

Après quoi elle rejeta sa gracieuse et pétulante tête en arrière.

Le galon d'or de son bonnet de police remplaçait les fleurons dorés d'un diadème.

Elle était très fière de sa situation dans l'armée et se glorifiait de ses privilèges avec toute la vanité d'un enfant.

Il l'écoutait ; cette suprématie pleine de vantardise qu'elle affectait l'amusait beaucoup, mais ses derniers mots lui firent éprouver en ce moment une certaine angoisse.

(A suivre.)

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ*

Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte),

Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

A vendre ou échanger contre Propriété **VACHERIE** située dans un bon quartier de Paris. 25 vaches, 2 équipages, 320 litres de lait par jour, vendus (moyenne 0 fr. 40); bénéfices garantis par an, 10,000 francs. S'adresser *Hérad*, (Château de St-Sernin), par Belpech (Aude).

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Étude de **M^e Franck CHATONET**, avoué à Cahors, 5, rue Fénelon, Successeur de M^{es} DUPUY et LACOSSE.

VENTE sur EXPROPRIATION FORCÉE

EN CINQ LOTS

A L'AUDIENCE DES CRIÉES DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIÈRE INSTANCE DE CAHORS

de divers corps d'immeubles

Sis communes de Cazals, de Luzech et de Saint-Vincent

L'adjudication aura lieu le **MERCREDI TREIZE MARS** mil neuf cent un, à une heure de relevée.

En vertu des grosses dûment en forme exécutoire :

1^o D'un acte reçu par M^e Lascazes, notaire à Cahors, le dix-sept février mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré, contenant contrat conditionnel de prêt par le Crédit foncier de France au profit de Monsieur et Madame Berthoumieu ci-après nommés, d'une somme de cinq mille francs.

2^o D'un acte reçu par le même notaire le onze avril mil huit cent quatre-vingt-seize contenant réalisation dudit prêt de cinq mille francs.

Et en conséquence d'un commandement valant saisie signifié à Madame Berthoumieu par exploit du ministère de Serres, huissier à Cahors en date du 16 octobre mil neuf cent, enregistré, visé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le trois novembre mil neuf cent, volume 168, numéro 28 et d'un second commandement signifié à M. Robert es qualités par exploit du ministère du même huissier en date du quatorze janvier mil neuf cent un, enregistré, visé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors le même jour volume 169 numéro 10.

Et aux requêtes, poursuites et diligences du **CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**, Société anonyme dont le siège social est à Paris, 19, rue des Capucines; agissant poursuites et diligences de son gouverneur, demeurant au siège social,

Ayant pour avoué près le Tribunal civil de première instance de Cahors, M^e Franck CHATONET, demeurant dite ville, rue Fénelon n°5; lequel est constitué et occupera pour ladite Société sur la présente poursuite de saisie immobilière et ses suites.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Dame Marie Angélique BALDY, veuve de monsieur Maxime BERTHOUMIEU, quand vivait négociant; ladite dame demeurant et domiciliée à Cazals.

2^o Monsieur Gaston ROBERT, agent général d'assurances, demeurant à Cahors; pris en qualité de syndic de la faillite de Monsieur Maxime BERTHOUMIEU, quand vivait négociant à Cazals.

Madame et Monsieur BERTHOUMIEU sus-nommés, débiteurs solidaires, parties saisies.

Il sera procédé : A la vente des immeubles dont la désignation suit, telle qu'elle a été établie au contrat conditionnel de prêt sus énoncé, aux commandements saisis et reproduite au cahier des charges dressé pour parvenir à la vente et déposé le trente janvier mil neuf cent un au greffe du tribunal civil de Cahors, où toute personne peut en prendre communication sans frais.

Désignation

DES **immeubles mis en vente**

1^o Divers biens ruraux, situés communes de Luzech et de Saint-Vincent, canton de Luzech, arrondissement de Cahors (Lot), consistant en terres labourables, vignes, bois et pâtures, d'une contenance totale de trois hectares, quatre-vingt douze ares neuf centiares cadastrés, commune de Luzech, section D, numéros 234 P-220 221-222-223-232-233, pour un hectare, trente-trois ares, quatre-vingts centiares et commune de Saint-Vincent, section B, numéros 441 P-469 P-470 P-472 P-485 pour deux hectares, cinquante-huit ares, vingt-neuf centiares.

Il^o Une maison d'habitation située à Cazals, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Cahors (Lot) consistant en :

1^o Un bâtiment élevé sur terre plein, d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, pour moitié du bâtiment, grenier dessus.

2^o Ecurie et grange, cadastrée section C, numéros 374 et 373 pour cent trente-trois mètres carrés, ayant pour abornements la propriété de M. Lalande, M. Mazard et la voie publique de trois côtés.

3^o Un jardin séparé des bâtiments ci-dessus situé également à Cazals.

Pré, vigne et friche, situés même commune.

Cadastrés section C, numéros 202, section B, numéros 654-644 et 566 pour un hectare, soixante-dix-neuf ares, soixante-dix centiares.

Ainsi que le tout se poursuit et

comporté sans aucune exception ni réserve des différents immeubles composant la propriété ci-dessus lors même qu'ils auraient été omis dans la désignation qui précède avec les immeubles par destination qui en dépendent et les augmentations qui pourraient y être faites.

En conséquence de ce qui précède et en vertu tant des deux actes de prêt sus-énoncés que des commandements saisis en date des seize octobre mil neuf cent et quatorze janvier mil neuf cent un.

Il sera procédé le **Mercredi, treize mars, mil neuf cent un**, à une heure de relevée, en l'audience publique des criées du tribunal de première instance de Cahors, au palais de justice de la dite ville, Boulevard Gambetta,

A la vente sur expropriation forcée, au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation précède, suivant lotissement et mises à prix fixés par la Société poursuivante ainsi qu'il suit :

Lotissement

ET MISES A PRIX

Les biens immeubles ci-dessus désignés seront vendus en cinq lots sur les mises à prix suivantes :

Premier lot

Le premier lot sera formé de trois parcelles en nature de vignes, friche et bois, section B, numéros 441 P 469 P, 470 P, 472 P et 485, lieux dit Labarthe et des Graves, à Saint-Vincent canton de Luzech, d'une contenance de deux hectares, 58 ares, 29 centiares et sera mis en vente sur la mise à prix de dix francs, ci..... **10** fr.

Deuxième lot

Le deuxième lot sera formé par la vigne sise à Luzech, section D, numéros 234 P 220 P 221 222 223 232 et 233 d'une contenance de 1 hectare, 33 ares, 80 centiares, et sera mis en vente sur la mise à prix de trois cents francs, ci..... **300** fr.

Troisième lot

Le troisième lot sera formé par la terre sise à la Barrière, commune de Cazals, d'une contenance de 1 hectare, 51 ares et sera mis en vente sur la mise à prix de cinq francs, ci..... **5** fr.

Quatrième lot

Le quatrième lot comprendra le jardin, au bourg de Cazals, section C, numéro 566, d'une contenance de 5 ares, 20 centiares et sera mis en vente sur la mise à prix de cinquante francs ci..... **50** fr.

Cinquième lot

Le cinquième lot sera formé de : maison et écurie à Cazals, section C numéros 373 et 374, d'une contenance de 1 are, 33 centiares et sera mis en vente sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... **500** fr.

Total des mises à prix : huit cent soixante-cinq francs..... **865** fr.

CLAUSE SPÉCIALE du paiement du prix

Aux termes de l'article 38 du décret loi du 28 février 1852 sur les sociétés de Crédit foncier et de l'article 7 de la loi du 10 juin 1853, tout acquéreur, soit sur aliénation volontaire, soit sur saisie immobilière, de biens hypothéqués au profit du Crédit Foncier est tenu :

« 1^o D'acquitter dans la huitaine « de la vente, à titre de provision, « dans la caisse de la société, le « montant des annuités dues.

« 2^o Et, après les délais de surenchère, de verser le surplus du prix « à la dite caisse, jusqu'à concurrence de ce qui lui est dû, nonobstant toutes oppositions, contestations et inscriptions des créanciers de l'emprunteur, sauf néan-

« moins leur action en répétition, « si la société avait été indûment « payée à leur préjudice. »

En conséquence, les adjudicataires seront tenus de payer au Crédit Foncier ; 1^o dans la huitaine de l'adjudication à intervenir, tous les semestres d'annuités qui pourront alors être dus par M. et Mme Berthoumieu et tous intérêts en retard de ces semestres; et après les délais de surenchère, le surplus de ce qui restera dû à la société sur sa créance en capital et accessoires, le tout en déduction et jusqu'à due concurrence du prix d'adjudication, sauf à demander la continuation totale ou partielle du dit prêt à la société du Crédit Foncier qui se réserve formellement le droit d'accueillir ou de rejeter cette demande selon qu'elle avisera.

Paiement des frais

Les frais de poursuites de vente seront payés par les adjudicataires en sus de leurs prix, dans les dix jours de la vente et au marc le franc des prix d'adjudication.

Nota. — Il est en outre déclaré à toutes personnes du chef desquelles il pourrait être pris inscription sur les immeubles sus indiqués, pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication à intervenir.

Fait et rédigé le présent placard par moi avoué de la partie poursuivante soussigné.

Cahors, le trente janvier mil neuf cent un.

L'avoué poursuivant,

Franck CHATONET.

Enregistré à Cahors le février mil neuf cent un F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris :

Le Receveur,

Signé : de **FRAMOND**

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e CHATONET, avoué poursuivant, en son étude sus-indiquée, lequel, comme tous autres avoués occupant près le dit tribunal, pourra porter les enchères.